

le ministère, de concert avec le ministère de la Justice, songerait-il à verser aux détenus un salaire régulier qu'ils toucheraient au moment de leur libération? Cela faciliterait à coup sûr leur réadaptation.

L'hon. M. Cardin: Monsieur l'Orateur, je discuterai volontiers de cette question avec le ministre de la Justice.

[Français]

L'AGRICULTURE

MARCHE SUR OTTAWA PAR LES CULTIVATEURS DE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture, et elle a trait à une décision qui vient d'être prise par l'UCC de la région Saguenay-Lac Saint-Jean, c'est-à-dire d'entreprendre une marche sur Ottawa.

L'honorable ministre de l'Agriculture est-il au courant d'une telle décision prise à l'unanimité par les cultivateurs de la région Saguenay-Lac Saint-Jean et se prépare-t-il à les recevoir, à écouter leur point de vue afin de trouver une solution à leur problème?

[Traduction]

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, nous sommes disposés, bien entendu, à recevoir n'importe quel groupe de cultivateurs qui viendrait à Ottawa. Comme les honorables députés le savent, il incombe au gouvernement provincial de venir en aide aux cultivateurs lorsque leur récolte est détruite. Toutefois, le gouvernement fédéral a un régime d'assurance-récolte en vertu duquel il contribue aux programmes provinciaux 20 p. 100 de l'ensemble des primes versées et 50 p. 100 des frais d'exploitation.

En ce qui concerne l'aide à l'agriculture, je tiens à signaler qu'en 1964, par exemple, les subventions versées à l'agriculture dans la province de Québec par le gouvernement fédéral se sont élevées à \$41,433,000, soit environ 28 p. 100 des paiements dans l'ensemble du pays. L'aide fédérale accordée durant cette année-là dans la province de Québec s'établissait à une moyenne de \$432 par exploitation agricole, alors que la moyenne nationale était de \$304.

L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Apparemment, les agriculteurs de la région du Lac-Saint-Jean se plaignent d'une surabondance de pluie, mais je voudrais demander au ministre s'il songe à

des mesures d'urgence pour aider les agriculteurs de la vallée de l'Outaouais, qui sont affligés d'un manque de pluie et de la pire sécheresse depuis des années?

L'hon. M. Hays: Monsieur l'Orateur, à cet égard, on ne sait pas si on est à pied ou à cheval. Je puis assurer à l'honorable député que nous éprouvons beaucoup de sympathie pour les agriculteurs de l'une et de l'autre région. En ce qui concerne la région du Lac-Saint-Jean, je ne crois pas que le gouvernement fédéral ait des responsabilités au sujet de la pluie artificielle.

L'hon. M. Martineau: Monsieur l'Orateur, je suis fort intéressé en ce moment aux agriculteurs de la vallée de l'Outaouais. Je suis certain que le ministre a reçu des instances de plusieurs associations d'agriculteurs dans cette région. A-t-il pris note de ces instances et prendra-t-il des mesures spéciales?

L'hon. M. Hays: Monsieur l'Orateur, ces instances devraient d'abord être adressées à la province. A ce propos, permettez-moi de dire que mardi après-midi, à Toronto, je me suis entretenu du problème de la sécheresse avec le ministre de l'Agriculture de l'Ontario. Nous nous préoccupons tous beaucoup de la question, mais jusqu'ici, nous n'avons reçu aucune instance de la province.

[Français]

LA GENDARMERIE ROYALE

QUÉBEC—LES RAPPORTS SE FONT MAINTENANT EN ANGLAIS, AU PORT, DEPUIS L'ARRIVÉE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Beaulé (Québec-Est): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice.

L'honorable ministre est-il en mesure, aujourd'hui, de me donner une réponse relativement à la question que je lui posais le 12 mai dernier, au sujet de la rédaction des rapports de la Gendarmerie royale au port de Québec?

L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice): Monsieur le président, les membres de la Gendarmerie royale au port de Québec sont tous bilingues et ils peuvent employer, à leur choix, l'une ou l'autre des deux langues officielles. Toutefois, ils ont eu des instructions verbales de rapporter les plaintes qu'ils reçoivent dans la langue dans laquelle elles ont été formulées. Pour ce qui est des directives administratives relativement à la sécurité, elles sont toutes données en français et en anglais.

[M. Orlikow.]